

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N°2 DU 8 MARS 2024 :

Le huit mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2024.

<u>Présents</u>: Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

<u>Absents (excusés)</u>: Sébastien DRION, Laurent GEVAUX Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET

Denis ZUCCONE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2024;
- 2) Suivi des dossiers d'urbanisme ;
- 3) Finances: vote des subventions;
- 4) Travaux 2024:
 - Voirie: point sur l'avancement;
 - Eau potable;
 - Assainissement;
 - Bâtiments.
- 5) Projet « Cœur de Village »;
- 6) Personnels: Projet de nouveau régime indemnitaire
- 7) Alpage des Aiguilles du Mont
- 8) ONF: Programme des travaux année 2024
- 9) Foncier: SAFER, projet de développement local
- 10) Animations 2024
- 11) Informations et questions diverses.
- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2024;

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la dernière séance, en date du 12 janvier 2024 pour approbation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2024.

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 9 Conseillers votants : 10 Résultats des votes

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

3) Finances: vote des subventions;

DEL 002032024.

Objet: Subventions aux associations année 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions allouées à diverses associations locales ou d'utilité publique en 2023 et demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions à allouer à ces organismes pour l'exercice 2024.

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 9 Conseillers votants : 10 Résultats des votes

> pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- FIXE comme suit le montant des subventions allouées aux organismes suivants :

Club Les Montagnards	300,00 €
USEP SERRAVAL LE BOUCHET (coopérative)	460,00 €
USEP SERRAVAL LE BOUCHET	150,00 €
Sou des Ecoles	300,00 €
Association Touristique du Charvin	300,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
L'Amicale des jeunes	300,00 €
La farandole	9 999,44 €

8) **ONF**: Programme des travaux année 2024

DEL_02042024

Total

Objet: Programme de travaux en forêt – budget 2024.

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale, programme proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2024.

Le programme retenu comporte les lignes suivantes :

En fonctionnement:

- <u>Travaux de sécurisation en bordure de route :</u>
 - Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt, pour prestations d'une durée de 8 heures et pour un montant de **580 euros H.T.** ;

12 109,40 €

- Travaux de maintenance suite à opération de surface supplémentaire :
 - Création de périmètre, conditionné par le passage d'un géomètre. Ouverture du périmètre à la tronçonneuse sur une longueur de 790 mètres et pour un montant de **2.170 euros H.T.**

Le montant de ces travaux s'élève à un coût total de 2.750 euros H.T.

Le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de programmer, pour l'année 2024, les travaux de sécurisation et de maintenance susmentionnés pour un montant de **2.750 € H.T.**

9) Foncier: SAFER, projet de développement local

DEL 02052024

<u>Objet</u>: Projet de développement local avec la SAFER – Agrément de la collectivité.

Suite à la délocalisation d'un exploitant agricole, la SAFER a acquis en 2016 une dizaine d'hectares constituée de parcelles agricoles éparses sises sur le secteur de « Banderelle » et « Mont de Banderelle ».

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Conseillers en exercice : 11

contre:0

abstention:0

Conseillers présents: 9

Conseillers votants: 10 Résultats des votes pour: 10

Depuis la SAFER mène un travail important d'amélioration parcellaires par le biais de diverses acquisitions et échanges. La propriété de la Maison de Retraite Publique de Thônes constituée de 1 ha 47 ca de foncier classé en zone constructible, AUC, secteur à urbaniser.

La commune soutient très fortement l'aménagement de ce foncier pour la création de logements, utiles et nécessaires au peuplement de la commune et ainsi éviter la fermeture de classes scolaires.

LA commune ne souhaite pas se porter acquéreur de ce foncier dit constructible, et exhorte la SAFER à retenir un porteur de projet acquiesçant des règles de construction et de cession, à savoir un nombre minimum de BRS (bail réel solidaire, dispositif d'accession à la propriété) et de construction mitoyenne.

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN SEANCE N°2 DU 8 MARS 2024

La SAFER a été saisie par la profession agricole du secteur et la commune afin de maîtriser le bien vendu et ainsi arbitrer en toute transparence la rétrocession de cette propriété de façon à pérenniser la situation des exploitants locaux qui cherchent à consolider ou améliorer la structure de leur exploitation. Et également à accompagner la cession du foncier constructible pour la création de logements propices au repeuplement de la commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- INDIQUE que le projet de cession répond aux objectifs de la collectivité
- DONNE son agrément à la mise en œuvre de l'opération par l'intermédiaire de la SAFER;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette opération et notamment le projet développement local ci-annexé.

Le vendredi 8 mars 2024

Le Maire, Franck PACCARD. Le secrétaire de séance Denis ZUCCONE